



Protocole 2013-2015

GT n° 1 (DSAC)

Evolution des missions de surveillance et certification de sécurité et de sûreté

Réunion n° 2/3 du 07 décembre 2012 à Farman :

Le but de ce GT est d'étudier les missions de la DSAC hors missions régaliennes, on nous explique que les nouveaux enjeux de la surveillance sont basés sur la gestion des risques, les règlements Européens plus complexes et difficiles à mettre en œuvre le tout dans un contexte de ressources contraintes tant en budget qu'en effectifs. Pour faire face à ces enjeux on passe en revue la situation actuelle (hypothèse 1) et on nous propose d'étudier une solution alternative (hypothèse 2).

Hypothèse 1 : On reste sur l'organisation actuelle avec les constats suivants :

Nous rappelons que les points négatifs listés ci dessous par l'administration ne sont, pour nous, pas fondés sur la vraie vie, alors que nous partageons les points positifs.

Points négatifs :

- Des personnels polyvalents, **pas assez spécialisés !!**
- Des équipes de petites tailles (parfois réduite à 1 personne) dont les personnels se trouvent **isolés et en souffrance...car ils sont déconsidérés et leur travail n'est pas reconnu !!**
- Des **difficultés à maintenir les compétences, cette affirmation prouve la méconnaissance qu'a l'administration de l'activité de ses services !!**
- Une situation pas stable au gré des départs et de la difficulté à ré-équiper les postes.
- Pour finir des postes qui ne seraient plus attractifs.

Points positifs :

- La proximité des usagers et des terrains concernés.
- Des agents attachés à leurs missions et régions d'emploi.
- Des coûts réduits de mission dus à la proximité des sites.

Mais quelle structure se cache donc derrière cette hypothèse 1 , vous l'avez bien compris il s'agit des délégations que l'administration verrait bien pour certaines sacrifiées sur l'autel de la nouvelle appellation de la RGPP, le nouveau dogme de l'administration relais du gouvernement : **nous sommes dans un espace de ressources contraintes, nous devons nous adapter.**

Comment faire, étudions l'hypothèse 2 : transfert de tout ou partie des missions des délégations vers les sièges des DSAC IR.

L'administration balaye domaine par domaine les missions qui pourraient être ramenées au siège des DSAC IR.

Des personnels plus spécialisés, mono-domaines exécutant plus d'actes pour un domaine donné.

Des audits faits par des personnels éloignés des sites qui permettraient un jugement plus impartial.

Des équipes de tailles plus conséquentes et aux compétences plus développées.

Mais aussi :

La perte du contact avec les usagers et de l'expertise locale.

Des délais de réaction plus longs avec des déplacements plus coûteux.

Une dilution du service public.

La perte de la polyvalence des agents, de la vision transverse des domaines et de la richesse de l'expérience de ces agents.

En conclusion : la DSAC se positionne dès le début des négociations avec des idées précises sur le futur. Une réduction des effectifs et des moyens par la fermeture ou le regroupement des petites délégations, mais aussi une réduction des missions effectuées dans les délégations restantes.

FO ne peut que déplorer cette approche qui ne parle jamais réellement des missions de la DSAC et encore moins de sécurité. Nous demandons donc à l'administration de revoir sa position et d'ouvrir un réel débat sur les missions et moyens de la DSAC. Nous ne pouvons que constater une érosion permanente de cette direction.....

